

**Compte-rendu de réunion de Conseil municipal**  
**Jedi 14 Janvier 2021**

Le jeudi quatorze Janvier deux mille vingt et un, vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal légalement convoqués e ont réunis à la salle du vidame de Molliens-Dreuil ou la présidence de Monsieur CHARBONNIER Sylvain Maire de la Commune de Molliens-Dreuil.

**Etaient présents** : MM Sylvain CHARBONNIER – Joannie BRETTELE – Claude LABELLE – Lionel GUILLAIN – Bernard PATTE – Marc DUMENIL – Margaret PETIT – Marie DOMONT – Richard MOREL – Emeline DILLY – Loïc JAOUEN – Jennifer ROBIN –

**Absents excusés** : Valéry BECQUET – Claude DAVION – Dominique DELSALLE

**Secrétaire de séance** : Marie DOMONT

Lecture du précédent procès-verbal approuvé.

**ORDRE DU JOUR**

1– Informations relatives aux délégations du Maire

- Acception d'un remboursement EDF pour compteur forain

2 – Délibérations

- Souscription d'un prêt pour trésorerie (budget assainissement)
- Changement des durées d'amortissement
- Mise en place d'une contribution communale au traitement des eaux pluviales
- Recrutement d'un Conseiller numérique (dans le cadre de France Relance)
- Actualisation du prix de location de la salle des fêtes
- Remboursement d'une location annulée liée à la pandémie
- Renouvellement du contrat avec la fourrière
- Avenir de la caserne des pompiers
- Avenir du bureau de poste

3 – Informations

- Signature convention ENEDIS : Mise à disposition de terrains publics pour nouveau transformateur
- Avenant bail du presbytère
- Questions diverses/tour de table

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'avec ses délégations du maire prises par délibération lors de son élection, il a autorisé l'encaissement d'un chèque EDF d'un montant de 923.04 €.

- **Souscription d'un prêt pour trésorerie**

Monsieur LABELLE informe l'assemblée que nous devons mettre en place une ligne de préfinancement auprès du Crédit Agricole pour la construction de la station d'épuration afin de pouvoir mandater les factures en attendant de recevoir les avances et les subventions de l'agence de l'eau.

Financement	650 000.00 €
Durée maximale	48 mois maxi à compter de la date de signature du contrat
Taux variable préfixé	Euribor 3 mois + 0.85 %
Index euribor 3 mois J-2 du tirage	ex : cotisation de l'index au 18/01/2021 = 0.053 %
Périodicité des intérêts	Trimestrielle
Base de calcul des intérêts	Nombre exact de jours/360
Frais de commission de non-utilisation	Néant
Frais d'étude	0.20 % du montant accordé soit 1 300 €

Le conseil habilite Monsieur le Maire à signer toutes pièces à cette ligne de pré-financement

- **Changement des durées d'amortissement sur le budget assainissement**

Monsieur le Maire demande de prendre une délibération pour changer la durée des amortissements des subventions sur le budget assainissement, la durée passe à 20 ans.

- **Mise en place d'une contribution communale au traitement des eaux pluviales.**

La commune doit mettre en place une contribution communale au traitement des eaux pluviales du service assainissement.

De ce fait la commune versera une subvention de 10 € par abonnement, nous avons 390 abonnements sur le budget assainissement.

Ce qui représente une subvention de 3 900 € versé sur le budget assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.

L'assemblée approuve le versement de cette subvention exceptionnelle, les crédits seront prévus au budget principal.

- **Recrutement d'un conseiller numérique.**

Le sujet est reporté lors d'une prochaine réunion.

- **Actualisation des tarifs de la salle du Vidame.**

Les tarifs restent identiques

- **Remboursement d'une location annulée liée à la pandémie**

Au vu de la crise sanitaire, Mr CORROYER et Mme LEGRAND ont annulé leur réservation de salle polyvalente, La commune est d'accord pour rembourser les arrhes qu'ils ont versé.

- **Renouvellement du contrat fourrière.**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que nous devons accepter le devis de la fourrière.

Montant pour une année : 998.10 €

- **Avenant au bail du Presbytère**

Au vu des travaux d'amélioration du Presbytère, nous avons revu le loyer de celui-ci, dorénavant il sera de 100 € par mois, un bail va être établi entre la Commune et diocèse.